



Divorce et carte de résidence algérien (10 ans)

Par **soleisolei**, le **07/02/2017** à **15:53**

Bonjour,

Je suis algérienne entrée en France en 2011 (visa étudiant). Mariée à un français depuis moins de 3 ans (pas d'enfants). Mon mari a quitté le foyer conjugal et il veut qu'on divorce à l'amiable.

Est-ce que je risque de perdre ma carte de résidence algérien (10 ans) si j'accepte le divorce à l'amiable ou si j'entame une procédure de divorce par faute ?

Cordialement

Par **Sabb**, le **07/02/2017** à **22:25**

Bonsoir,

Le titre de 10 ans peut vous être retiré qu'à la demande de votre futur ex mari. Si vous divorcez d'un commun accord, vous risquez rien, en plus Ç est lui qui part pas vous. Par contre il faut faire une main courante au commissariat pour signaler le fait qu'il ait quitté le domicile conjugal, pour éviter tout problème par la suite. Bon courage.

Par amajuris, le 08/02/2017 à 09:50

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien:

<http://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/influence-divorce-titre-sejour-11941.htm#.WJrWKPnhC00>

salutations